



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de la réalisation d'aménagements cyclable dans le cadre du schéma intercommunal des itinéraires doux de la CAPH.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de l'entreprise la société SIGNATURE, 6 Avenue de l'Europe, 59280 ARMENTIERES, en date du 20 mars 2025 pour de la pose de marquage routier au sol (VELOROUTE) Grand Rue et Rue du Marais, pour la réalisation d'aménagements cyclable dans le cadre du schéma intercommunal des itinéraires doux de la CAPH.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début du chantier mobile prévus à partir du 26 mars 2026 pour une durée calendaire de 30 jours :

-Des panneaux indiquant les travaux de marquage seront placés par société SIGNATURE, 6 avenue de l'Europe, 59280 ARMENTIERES à chaque extrémité du chantier.

Art 2 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de société SIGNATURE, 6 Avenue de l'Europe, 59280 ARMENTIERES,
- Madame La Commandante de brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.

Fait à Maulde le 24 mars 2025.
L'Adjoint délégué aux travaux
Florian FINET